

Faut-il se constituer un patrimoine ?

La question peu paraître saugrenue, surtout dans un *Supplément Patrimoine* ! Sans doute un tel article aurait pu très bien être le premier numéro de cette série. Si je ne l'ai pas fait, c'est que, comme la plupart d'entre vous, la réponse me paraissait tellement évidente dans le sens positif, que je ne pensais pas à l'intérêt d'en débattre. Or, si le premier niveau de la réponse peut être rapidement traité (oui ou non, et pourquoi ?), le second niveau (comment ?) reste une approche bien souvent oubliée. Du coup, sans stratégie établie pour se constituer un patrimoine, les décisions le concernant sont prises sans véritable réflexion, et les placements souscrits au gré des campagnes de publicité ou du forcing commercial du banquier. Si cela en prenait le chemin, il est temps pour vous de sortir de ce scénario digne d'une série B.

■ Un patrimoine pour quoi faire ?

Schématiquement, deux cas extrêmes s'affrontent, chacun représentant peut-être 10 % de la population. Dans le premier cas, l'idée de base est de se dire que la vie est courte et fragile. Et qu'il faut donc en profiter au maximum sans se priver. Chaque sou gagné est dépensé immédiatement. Le recours au crédit est permanent. En cas de problème, qui vivra verra. A l'inverse, dans le deuxième cas, chaque sou gagné est économisé, et les dépenses sont réduites au plus strict minimum. La sécurité est alors à son maximum possible en cas de problème. Il ne s'agit pas ici de vous dire qui a tort et qui a raison. Chacun gère sa vie comme il l'entend. En fait, la plupart d'entre vous vont se situer entre ces deux points extrêmes, avec tous les degrés qu'un tel grand écart peut

supposer. Mon but n'est que de vous faire réfléchir à votre façon de voir les choses, afin de déterminer votre propre objectif à atteindre. Car sans objectif clair, point de stratégie optimisée.

Concrètement, un patrimoine apporte différentes satisfactions : le plaisir de dépenser, de consommer, d'épargner, d'investir, d'accumuler, de posséder, d'arbitrer, de partager, de donner, de léguer. Il est également source de reconnaissance sociale et de sécurité, mais aussi d'occupation, de devoirs et... d'inquiétude.

Un patrimoine apporte également **des droits et des pouvoirs**. Voici un rappel des droits principaux :

1. le droit d'user de la chose (usus) : pour une maison, ce sera le droit d'y habiter ;
2. le droit d'en jouir (fructus) : pour une maison, ce sera le droit d'en toucher les loyers ;
3. le droit d'en disposer (abusus) : pour une maison, ce sera le droit de la vendre. Gardez bien en tête ces droits fondamentaux, car j'y ferai souvent référence dans les prochains *Supplément Patrimoine*. Quant aux pouvoirs, ils sont essentiellement politiques et existentiels, par la constitution d'une autonomie de vie plus ou moins grande.

Ensuite, on peut classer vos biens dans deux grandes catégories : ceux qui participent à votre *cadre de vie*, et ceux qui participent à votre *niveau de vie*. Dans la première, on trouvera essentiellement la résidence principale et secondaire, les véhicules automobiles, les meubles meublants et autres objets mobiliers. Dans la seconde, tous les biens ayant pour vocation de générer aujourd'hui ou demain des revenus en vue d'accroître ce niveau de vie.

■ Quel est votre objectif ?

A la lecture de ce premier paragraphe, il est donc essentiel de déterminer votre objectif. Désirez-vous améliorer votre cadre de vie ou bien votre niveau de vie ? Le placement que vous vous apprêtez à souscrire correspond-il bien à cela ? De quels moyens disposez-vous pour atteindre votre objectif ? Est-ce réalisable ? Premier point qu'il ne faut jamais perdre de vue : la constitution d'un patrimoine passe la plupart du temps par le renoncement d'un plaisir immédiat dans l'espoir d'en retirer une plus grande satisfaction plus tard. Exemple : en plaçant 150 euros tous les mois pour votre retraite, vous vous privez immédiatement du



La suggestion de
Frédéric Segoura

Conseil indépendant
en gestion de patrimoine

Ne construisez pas votre patrimoine à coups de défiscalisations !

A quel moment ai-je parlé dans l'article ci-contre de défiscalisation comme objectif patrimonial ? Aucun. Ce n'est pas un oubli, mais une réalité économique. Je n'ai encore jamais rencontré quelqu'un qui tenait à défiscaliser « à tout prix ». Même si l'on tente de vous faire croire que vous payez trop d'impôt et que la solution que l'on vous propose est « indispensable » pour vous, sachez que ce n'est qu'un argument de vente pour mauvais produit. La réussite d'une bonne gestion de patrimoine est en premier (et loin devant) d'arriver à faire correspondre la stratégie mise en oeuvre avec l'objectif assigné. A quoi cela sert-il de choisir un Plan d'Épargne Logement si vous n'avez aucun objectif d'investissement immobilier ? A quoi cela sert-il d'ouvrir un PEA si vous n'avez aucun objectif d'investissement long terme ? Je vois ainsi régulièrement des clients dont le banquier leur fait ouvrir tous les deux ans un nouveau contrat d'assurance vie dès qu'ils ont un peu d'argent à placer. Pourquoi ne pas avoir fait un versement complémentaire sur le premier contrat ? Le fait que votre conseiller financier de votre banque gagne des points pour son avancement à chaque fois qu'il vous fait souscrire un nouveau produit est-il une bonne opération pour votre patrimoine ? Si chaque produit pris individuellement pouvait être bon, le fait qu'il soit inadapté à votre situation et à votre objectif le rend au minimum inefficace, au pire, mauvais. Avant de signer, n'hésitez pas à poser des questions pour comprendre l'utilité de votre placement dans l'accomplissement de votre objectif. Enfin, une fois ce premier point résolu, il va s'en dire que le deuxième élément de réussite sera la rentabilité finale de l'opération envisagée. La rentabilité s'entend net des frais et impôts. Ne comparez que cela : *à la fin de l'opération, à combien s'élèvera mon patrimoine ?* A quoi cela sert-il de choisir une solution peu imposable si elle ne vous rapporte rien au final ? Vous seriez surpris par le résultat d'une telle comparaison... Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions à patrimoine@media-sante.com

plaisir que pourrait vous procurer cette somme en la dépensant immédiatement dans l'espoir d'en retirer un plus grand plaisir au moment de votre retraite.

Souvent, l'objectif est clairement établi : épargner pour s'acheter une voiture, un bateau, une maison, une garantie retraite, etc., d'un montant connu. L'échéance plus ou moins déterminée, il reste à calculer le montant à épargner chaque mois. Mais parfois, l'objectif n'est pas du tout défini. Par exemple, le débutant, passé l'euphorie des premiers revenus, se rend souvent compte qu'il ne dépense pas tout. Les livrets d'épargne grossissent puis arrivent au plafond. Que faire alors de cet argent ?

Quelques idées de base à retenir : lorsque nous touchons nos premiers revenus, notre train de vie est en général faible. Notre capacité d'épargne est importante. En parallèle, nos besoins de consommation sont potentiellement importants, mais nous n'en éprouvons pas toujours le besoin. La vie d'étudiant réclame finalement peu de ressources, comparé au train de vie de l'installé de 50 ans. Un studio loué, une vieille voiture, un ordinateur, quelques étagères premier prix et un lecteur MP3, voilà à quoi se résume souvent le premier patrimoine. L'augmentation des revenus, l'établissement dans une vie de couple puis la survenue d'enfants va donner l'occasion de nouvelles sources de dépenses. Très vite se matérialisera la nécessité d'une gestion budgétaire. Par exemple, le libéral devra impérativement ne pas dépenser ses dettes certaines, et donc **provisionner ses impôts et ses charges sociales**.

Bien que cette évolution soit rencontrée par 100 % des personnes devenant adultes, on peut s'étonner qu'aucun enseignement ne soit dispensé dans ce sens à quel niveau d'études que ce soit. En pratique, à chacun de découvrir par lui-même ou/et avec l'aide d'un proche les bases de ce système. Qui n'a pas hésité à poser des questions et à tenter de se renseigner sur le mécanisme de l'argent ? La méconnaissance de son système de fonctionnement entraîne parfois de graves conséquences. Le surendettement n'est pas réservé aux revenus les plus modestes et aux personnes les moins instruites. Il est donc important d'acquiescer le plus tôt et le mieux possible les bases élémentaires de la gestion financière de votre budget et de votre patrimoine. Une attitude franche et sereine face à l'argent est donc une nécessité. Et la meilleure solution pour être serein à ce niveau passe par la constitution organisée d'un patrimoine. A chacun ensuite de déterminer quel niveau de patrimoine lui est nécessaire pour s'estimer vivre avec une bonne marge de sécurité, en cas de coup dur.

■ Comment se constituer un patrimoine ?

A partir du moment où vous avez décidé plus ou moins consciemment de vous constituer un patrimoine, la première

question qu'il va falloir régler est : comment s'y prendre ? Sauf héritage ou donation (plus rarement, je pourrais ajouter « gagnant du loto » !), il s'agit d'économiser sur ses revenus dans un premier temps. Que votre naturel soit cigale ou fourmi, je vous conseille de disposer en permanence de deux ou trois mois de revenus à titre **d'épargne de précaution**. Afin d'avoir toujours de quoi affronter les petits problèmes de la vie quotidienne avec, en premier lieu, l'arrêt de travail imprévu. Mais cela peut être aussi une grosse réparation sur la voiture, ou bien une mauvaise série de malchance entraînant le changement de plusieurs gros électroménagers dans un temps rapproché.

Au-delà de cette somme, la méthode d'épargner dépendra des montants envisagés, de l'objectif, de la durée disponible, du goût du risque de chacun, de la capacité d'endettement possible et/ou souhaité et de l'affinité de chacun face aux différentes solutions. Car il n'y a jamais une seule solution. Et aucune solution ne sera parfaitement adéquate sur la durée, car toujours basée sur des compromis et des paris. Mariage, divorce, héritage, changement de vie professionnelle, etc., sont autant de changements d'orientation. C'est pour cela qu'une (bonne) gestion de son patrimoine n'est pas quelque chose de figé. Il faut constamment la faire évoluer au gré des changements de votre vie et en fonction du changement des contextes économiques.

Exemple type - Voici un couple ayant préparé de longue date son passage à la retraite. La résidence principale est payée, et ils disposent d'un petit capital afin d'améliorer leurs pensions de retraite. A quelques années de la retraite, des soucis de santé les obligent à ralentir leurs activités professionnelles et donc diminuent leurs revenus disponibles. Leur capacité d'épargne diminue et ils ne peuvent plus continuer à alimenter leurs différents placements d'épargne. Peu de temps après, le dernier parent de madame décède, laissant un héritage important insoupçonné. On avait à faire à un classique couple d'accumulateurs sans que leurs proches s'en soient rendus compte. Une fois l'héritage touché, tout le plan retraite est à revoir. Des donations sont à prévoir, les placements sont à optimiser. Finalement, les préconisations du départ se sont avérées inutiles. Les privations pour économiser en prévision de la retraite se sont également avérées inutiles. Bien sûr, c'est toujours facile de dire après coup ce qu'il aurait fallu faire. Mais c'était juste pour vous faire voir que les choix vont se faire en fonction de la connaissance des éléments du moment et que tout pourra être remis en cause quelques années plus tard en fonction des événements qui surviendront. **Il est donc aussi important de bien réfléchir à la mise en place d'une stratégie que de s'assurer du suivi de celle-ci.** La relation avec votre intermédiaire doit donc être pérenne. ■ F. Segoura [Réf. P001]

Attention : les textes ci-dessus sont protégés par un copyright

Etes-vous pour le photoco... pillage ?

Ami lecteur. Notre *Lettre* spécialisée est largement photocopiée et dupliquée. D'un côté, cela montre à quel point sa qualité est appréciée et son utilité reconnue. Rien d'étonnant à cela : c'est la seule publication spécialisée réellement indépendante destinée aux médecins dans ce domaine. C'est-à-dire sans aucun recours à la manne publicitaire directe, ou plus insidieuse, indirecte.

Et d'un autre côté, la duplication *sans autorisation* de notre *Lettre*, outre qu'elle est illégale, nous prive des ressources financières correspondantes et, au final, vous prive d'informations décisives en matière de

gestion. **Notre indépendance et la qualité de cette Lettre reposent sur nos seuls lecteurs abonnés.** C'est-à-dire sur ceux qui sont prêts à mettre le prix dans de l'information de qualité, hautement rentable. Pour les autres, opportunistes et adeptes du photoco-pillage, voici quelques rappels utiles, afin de leur éviter la surprise d'une citation en justice au titre du Code de la propriété intellectuelle par notre service juridique...

• **Lecteurs individuels** : la reproduction de tout ou partie de la présente *Lettre* n'est autorisée qu'en vue d'un usage exclusivement personnel et individuel. La dupli-

cation par mailing-liste est notamment strictement interdite.

• **Lecteurs institutionnels** (Ordres des médecins, Syndicats, Associations professionnelles, Enseignants du 3ème cycle, etc.) et sociétés commerciales (presse médicale, sites Internet, etc.) : les contenus de la présente *Lettre* sont protégés : il est interdit de les reproduire intégralement ou partiellement sur quelque support que ce soit, y compris les sites Internet, *sans autorisation expresse de Média-Santé* (art. L 122-4, L 122-5 et L 335-3 du Code de la propriété intellectuelle – Ce délit est puni de 3 ans de prison et 300 000 € d'amende. ■